

Géographie – 6 TQ – Exercice de compétence

A) L'Union Européenne en lutte contre le réchauffement climatique

L'utilisation exclusive des énergies fossiles a pour conséquences l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre (CO₂) ce qui engendre le phénomène de réchauffement climatique.

Le changement climatique est une question importante de dimension mondiale. Si rien n'est fait pour réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, le réchauffement de la planète risque de dépasser de plus de 2 °C les niveaux de l'ère préindustrielle, voire même de dépasser ces niveaux de 5 °C avant la fin du siècle, ce qui aurait une incidence considérable sur la physionomie du globe et le niveau des mers.

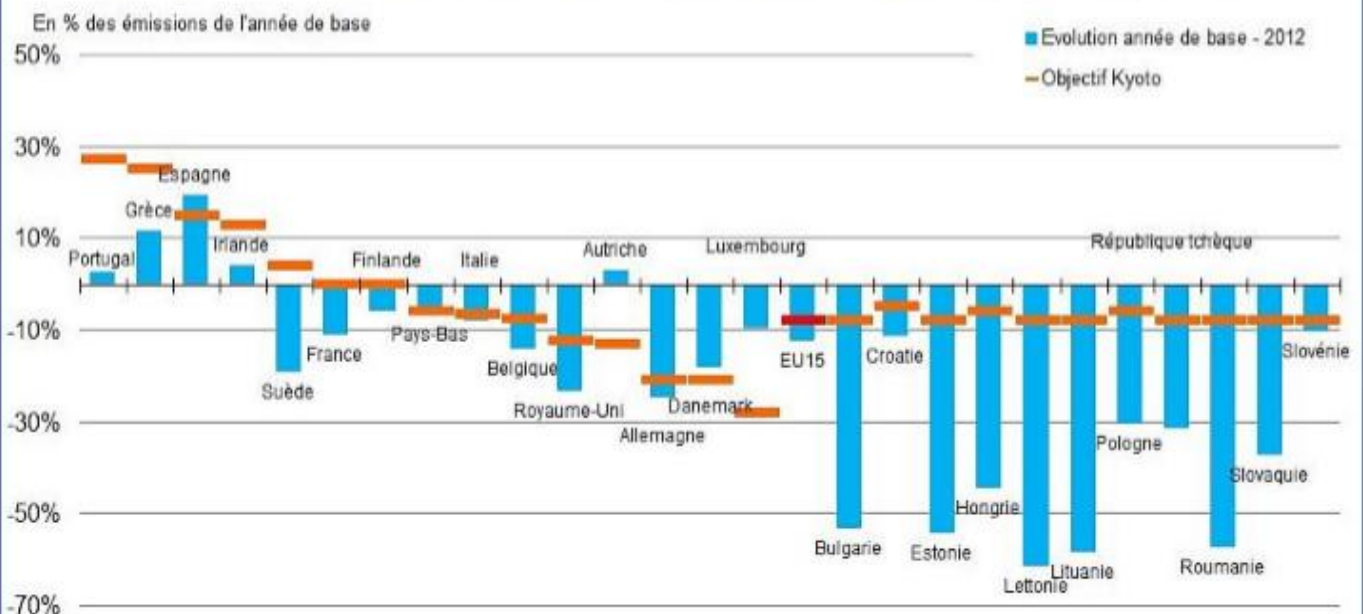
Les mesures visant à lutter contre le changement climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre sont donc une priorité pour l'UE. La première étape : le Protocole de Kyoto (1997), en vigueur depuis 2005.

Quels en sont les résultats ?

Pour tenter de répondre à cette problématique, à l'aide du document ci-dessous,

- Complète la carte schématique de la page suivante en respectant les impératifs de la légende.
- Pense à mettre cette légende en couleur.
- Trouve également un titre à cette carte en fonction des données qui y figurent.

Évolution des émissions de gaz à effet de serre entre l'année de base et 2009 et objectif Kyoto, pour les Etats membres de l'Union européenne (hors Malte et Chypre)



Notes : hors puits de carbone. (1) Année de base : Pour l'UE-15, l'année de base pour le CO₂, le CH₄ et le N₂O est 1990 ; pour les gaz fluorés, 12 États membres ont choisi 1995 comme année de base, alors que l'Autriche, la France et l'Italie ont choisi 1990. Les émissions de gaz fluorés de l'année de base de l'UE-15 sont la somme des émissions de 1995 pour 12 États membres et des émissions de 1990 pour l'Autriche, la France et l'Italie. Les émissions de l'année de base de l'UE-15 incluent également les émissions dues à la déforestation pour les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

Source : Agence européenne pour l'environnement, 2015

TITRE :



LÉGENDE

ROUGE

Pays U.E. dont l'évolution des émissions de gaz à effet de serre est positive

JAUNE

Pays U.E. dont l'évolution des émissions de gaz à effet de serre est négative MAIS sans atteindre les objectifs de Kyoto

VERT

Pays U.E. dont l'évolution des émissions de gaz à effet de serre est négative ET ayant atteint l'objectif Kyoto

GRIS

Pays U.E. sans données

BLANC

Pays hors U.E.

B) Réchauffement climatique & nouvelles technologies

« L'innovation technologique face au changement climatique : solution ou chimère ? »

La question est bel et bien d'actualité : le réchauffement climatique est une réalité. Nos sociétés modernes et industrialisées doivent y faire face ; plus qu'une prise de conscience politique toute récente, il s'agit d'un enjeu majeur du 21e siècle.

Parmi les solutions proposées, certains affirment que les nouvelles technologies peuvent remédier au problème ; d'autres au contraire affirment que cet espoir est un leurre.

Pour tenter de répondre à cette problématique :

- **Dresse une liste** sous forme d'un tableau à 2 colonnes des éléments positifs et négatifs que tu relèveras dans les documents qui te sont proposés.

--	--

DOC. 1

L'UE a lancé l'un des programmes les plus importants au monde pour soutenir le développement de technologies innovantes à faible émission de carbone. En 2014, la Commission européenne a adopté une stratégie afin d'abaisser les émissions de CO₂ provenant de véhicules utilitaires lourds et proposé, pour commencer, de légiférer sur la certification des émissions carbone de ces véhicules, contraignant les fabricants à repenser leurs véhicules et leurs motorisations, en bénéficiant néanmoins de subsides européens pour y parvenir ; le financement cumulé du programme NER 300 s'élèvera à 2,1 milliards d'euros. L'innovation technologique peut aider à effectuer la transition vers un système de transport européen plus efficace et plus durable en améliorant l'efficacité des carburants grâce à de nouveaux moteurs, de nouveaux matériaux et de nouveaux modèles.

« Action pour le climat » Manuscrit actualisé en novembre 2014

Cette publication fait partie de la série « Comprendre les politiques de l'Union européenne »

DOC. 2

Le Nouvel Obs - par Jean-Paul Fritz 01 février 2018

Ralentir le changement climatique n'est décidément pas une mince affaire. Après Donald Trump et son soutien aux climatosceptiques de tous bords, la France, qui a tout de même été à l'origine de l'accord de Paris sur le climat, n'arrive même pas à respecter ses engagements. L'espoir de limiter le réchauffement à 1,5 °C au-dessus des températures préindustrielles semble de plus en plus irréaliste et même les 2°C sont loin d'être gagnés d'avance.

Certains imaginent déjà que le recours à la technologie va aider notre planète, que l'on va déployer des systèmes permettant de diminuer les concentrations en gaz carbonique. Un rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) met en doute la capacité de ces méthodes à répondre aux besoins de la planète : "Les technologies à émissions négatives ont peut-être un rôle utile à jouer, mais sur la base des informations actuelles, pas aux niveaux nécessaires pour compenser des mesures inadéquates de réduction des émissions," ajoutent-ils.

Le rapport ne conseille pas pour autant d'abandonner les études et les expérimentations, partant du principe que dans la lutte contre le réchauffement même une petite contribution peut être utile et que le temps nous est compté. "Il est pertinent de continuer à travailler pour identifier les meilleures technologies et les conditions dans lesquelles elles peuvent contribuer à l'atténuation du changement climatique, même si l'on ne doit pas s'attendre à ce qu'elles jouent un rôle majeur dans le contrôle du climat aujourd'hui."

Bonjour à tous,

J'espère que vous vous portez bien, que vous respectez les consignes de sécurité et que... vous travaillez un peu pour l'école.

Je suis contente pour ceux qui ont pris le temps de réaliser les travaux que je vous ai envoyé jusqu'au présent. Vous trouverez ci-joint un nouveau travail.

Vous pouvez les envoyés **avant le 15 juin.**

Bien à vous et bonne continuation.

D. PENA